

Image not found or type unknown



Le mandat ad hoc

Conseils pratiques publié le **08/05/2012**, vu **841 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'intervention d'un mandataire ad hoc présente plusieurs avantages : elle reste confidentielle et rend crédible pour les créanciers les propositions de redressement élaborées par l'organisme. Celui-ci a donc intérêt à y recourir dès qu'elle qu'il prévoit des difficultés à terme et qu'il n'a pas réussi à négocier avec ses créanciers.

[Lire la suite](#)